



FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADHESION

Dénomination :

Statuts juridique :

Activités :

Date d'établissement dans le pays :

Nom du Représentant :

Adresse du siège social :

Téléphone :

Mail :

Monsieur le Président,

Je, soussigné, déclare souhaiter devenir membre de la Chambre des Mines de Madagascar et avoir pris connaissance de la Charte d'Ethique, m'engage au terme de la présente demande et en cas d'acceptation de ma candidature à me conformer aux dispositions des Statuts et Règlement Intérieur de la Chambre des Mines.

Fait à Antananarivo, le

Nom, prénom, signature et cachet

Décision du Conseil d'Administration

INFORMATIONS

1- Catégories de membres de la Chambre des Mines

- Classe 1 : regroupant les grands opérateurs miniers industriels, titulaires de permis miniers;
- Classe 2 : regroupant les associations ou groupements de petits exploitants ou d'artisans miniers détenteurs de titres miniers;
- Classe 3 : regroupant les membres exerçant leurs activités dans le secteur aval du métier (activités de transformation et de commercialisation) ;
- Classe 4 : regroupant les membres ayant des activités connexes au métier (prestataires, fournisseurs, ONG prestataires) ;
- Classe 5 : regroupant les membres ayant des activités voisines au métier (hydrocarbures) ;
- Classe 6 : regroupant les membres bienfaiteurs, les bailleurs de fonds et les membres honoraires.

2- Cotisations et droit d'adhésion

Le droit d'adhésion représente la moitié (50%) du montant des cotisations et payable une seule fois dans un délai de trente (30) jours suivant la confirmation d'admission.

Le montant des cotisations est fixé comme suit à compter de l'année 2015 :

Classe	Cotisation	Droit d'adhésion
Classe 1	6.600.000MGA	3.300.000MGA
Classe 2	4.125.000 MGA	2.062.500 MGA
Classe 3	6.600.000 MGA	3.300.000MGA
Classe 4	8.500.000 MGA	4.250.000MGA
Classe 5	8.500.000 MGA	4.250.000MGA
Classe 6	165.000 MGA	82.500 MGA

3- Dossiers d'adhésion

Le dossier d'adhésion à la CMM est constitué des éléments suivant :

- Le formulaire d'adhésion dûment complété et signé ;
- Une présentation de la société, association, ONG adhérents précisant ses activités, ses zones d'intervention, ses réalisations, ses objectifs et toute autre information pertinentes ;
- Le scan des dossiers administratifs : NIF, STAT, RC, CIF ;
- Le récépissé de paiement des derniers frais d'administration miniers pour les membres de la classe 1 ;
- Lettre de parrainage :

- Pour les candidats de la classe 1, l'adhésion doit être parrainée par au moins un (1) membre titulaire ;
- Pour les candidats de la classe 2 à 5, l'adhésion doit être parrainée par au moins deux (2) membres de la classe 1.

4- Procédures d'adhésion

- Rencontre avec le Secrétariat Exécutif ;
- Examen de dossier pour connaître en détail l'adhérent et apprécier sa motivation à participer aux activités de la CMM ;
- Visite de deux membres du Conseil d'Administration (CA) ;
- Validation par le CA après confirmation de la performance de l'adhérent ;
- Approbation en Assemblée Générale Ordinaire (AGO), seules les demandes d'adhésion approuvées par le CA passent en AGO pour ratification. Le représentant de l'entité pourrait être invité à se présenter devant l'AGO si nécessaire ;
- Notification dans les 15 jours suivants l'AGO.

5- Commissions de travail

Il existe 5 commissions de travail au sein de la CMM :

- 1) Commission Gouvernance : activités axées sur l'instauration d'une meilleure gouvernance du secteur minier : législation, transparence, dialogue avec les autres secteurs et l'Administration.
- 2) Commission économique : activités orientées vers l'amélioration du climat d'investissement : fiscalité, foncier, système d'information.
- 3) Commission RSE : en collaboration avec l'APPAM.
- 4) Commission Contenu Local (valorisation des ressources locales en emploi, biens et services pour l'industrie minière).
- 5) Commission Communication.

Veillez télécharger la Charte d'Ethique et l'annuaire des membres (en vue du parrainage) sur le site de la Chambre des Mines www.mineschamber.mg .